

ANNEXE I Mesures d'atténuation proposées par les Premières Nations

THÈME	MESURE D'ATTÉNUATION OU SUGGESTION PROPOSÉE PAR LES PARTIES PRENANTES	CONSIDÉRÉ (C), PARTIELLEMENT CONSIDÉRÉ (PC), NON CONSIDÉRÉ (NC), NON RÉPONDU (NR)
Impacts sur le milieu	Le conseil de la Première Nation crie d'Eastmain devrait répertorier les impacts des mines de lithium déjà en fonction pour voir jusqu'où vont les impacts pour une exploitation de ce genre.	NR : mesure s'adressant au Conseil des Premières Nations
	Des mesures sont nécessaires pour contrôler la poussière.	C : mise en œuvre des mesures d'atténuation suivantes (tableau 7-5 de l'ÉIE) : <ul style="list-style-type: none"> AIR 01 : Procéder à un arrosage régulier des routes, des zones de travail et des empilements en les humidifiant afin d'éviter une remise en suspension et l'émission de poussières. AIR 02 : Éviter de laisser tourner inutilement les moteurs au ralenti afin de réduire le bruit et les perturbations par les gaz d'échappement, la fumée, la poussière ou tout autre contaminant susceptible de provenir de la machinerie. AIR 03 : Limiter la vitesse de circulation des véhicules sur les différents chantiers ainsi que pour les opérations de la mine. AIR 05 : Optimiser le décapage en fonction des besoins réels de l'exploitation pour ne pas surexposer des surfaces décapées non utilisées en regard de l'érosion éolienne et/ou restreindre, le cas échéant, les accès à ces surfaces si elles ne sont pas utilisées pendant d'assez longues périodes.
	Si le projet est accepté, des tests environnementaux doivent être effectués chaque semaine ou chaque mois pour surveiller la qualité de l'eau et la présence de contaminants dans l'environnement.	C : par la mise en œuvre d'un programme de surveillance environnementale en phase de construction (section 10.3 de l'ÉIE), de suivis environnementaux en exploitation (section 10.4 de l'ÉIE) et de suivis postrestauration (section 10.5 de l'ÉIE) ainsi que de la mesure PER 01. Rendre disponible les rapports de surveillance et de suivis de la qualité du milieu.
Priorité d'emplois pour les résidents d'Eastmain	<ul style="list-style-type: none"> La communauté crie d'Eastmain veut être priorisée pour tous les types d'emplois requis durant le processus (logement, construction, transport, aviation, services, etc.). Des emplois doivent être disponibles pour les autochtones et les qualifications doivent être annoncées à l'avance afin de pouvoir planifier les formations que les membres, y compris les jeunes, de la communauté doivent avoir pour postuler. Galaxy devrait fournir des emplois aux entrepreneurs locaux. 	C : mise en œuvre des mesures d'atténuation suivantes (tableau 7-5 de l'ÉIE) : <ul style="list-style-type: none"> ELR 01 : Établir une politique d'achat qui prioriserait les entreprises locales et régionales dans les appels d'offres, lorsque la compétence et le prix sont compétitifs. ELR 03 : Prioriser l'embauche des travailleurs locaux. ELR 04 : Élaborer un protocole d'entente et de partenariat pour la participation des autochtones au projet. ELR 06 : Établir un plan de communication pour annoncer aux acteurs locaux les postes à combler à la mine. Galaxy s'engage également à organiser de la formation en partenariat avec le DCRH afin de permettre aux travailleurs de la communauté d'accéder à des emplois à la mine.
Normes d'éthique et standards de professionnalisme endossés par Galaxy qui peuvent constituer un obstacle pour les travailleurs autochtones	<ul style="list-style-type: none"> Galaxy doit créer un atelier ou un programme de formation pour préparer les futurs travailleurs autochtones à respecter les normes d'éthique et de professionnalisme mises en place par la compagnie minière. Un représentant cri doit être mis en place pour faire le lien entre les travailleurs/communautés cries et la compagnie minière en cas de litige. Cet agent de liaison ou ce médiateur devra atténuer les situations problématiques. 	C : mise en œuvre des mesures d'atténuation suivantes (tableau 7-5 de l'ÉIE) : <ul style="list-style-type: none"> ELR 04 : Élaborer un protocole d'entente et de partenariat pour la participation des autochtones au projet (entente sur les répercussions et les avantages). ELR 05 : Mettre en place des mécanismes d'intégration des travailleurs, particulièrement pour les membres des communautés autochtones (séances d'information, intervenant dédié aux ressources humaines, programme d'aide aux employés, etc.). VIE 01 : Établir un dialogue constant avec la population par le biais d'un service interne de relations communautaires et d'un programme de communication. VIE 02 : Établir et mettre en œuvre un code d'éthique pour les travailleurs.
Formation	<ul style="list-style-type: none"> Galaxy devrait travailler avec la Commission scolaire crie et le DCRH pour le développement de programmes de formation. Les programmes de formation doivent être donnés dans la communauté afin d'assurer le succès des élèves. Galaxy doit commencer immédiatement à former des personnes au sein de la communauté et elle devrait maintenir les programmes de formation implantés dans une perspective à long terme. Il serait intéressant de faire un sondage auprès des jeunes pour voir leur intérêt quant au milieu minier et les formations qui pourraient les intéresser. Les opportunités de formation doivent être correctement annoncées dans la communauté. 	C : Galaxy travaille avec la Commission scolaire crie et le DCRH pour la formation et le perfectionnement de la population d'Eastmain. Galaxy incitera les organismes de formation à venir donner les formations dans la communauté. Les programmes de formation au sein de la communauté débiteront suite à l'émission des autorisations environnementales provinciales et fédérales.
Travail et culture	Mettre en place des ateliers sur la diversité culturelle et un code d'éthique à respecter.	C : Galaxy a une politique en matière d'équité d'emploi et de harcèlement en milieu de travail, laquelle engage la compagnie dans l'équité de genre, orientation sexuelle, statut familial, responsabilités familiales, race, déficience, conviction politique ou religieuse et âge. Cet engagement se traduira entre autres par l'intégration des événements de type racial dans la procédure disciplinaire de l'entreprise, la préparation d'un volet de formation interculturelle dans le programme d'orientation et par l'embauche d'un agent de liaison cri. Les mesures suivantes seront également mises en œuvre (tableau 7-5 de l'ÉIE) : <ul style="list-style-type: none"> VIE 02 : Établir et mettre en œuvre un code d'éthique pour les travailleurs. ELR 05 : Mettre en place des mécanismes d'intégration des travailleurs, particulièrement pour les membres des communautés autochtones (séances d'information, intervenant dédié aux ressources humaines, programme d'aide aux employés, etc.). UTT 01 : Sensibiliser les travailleurs aux pratiques traditionnelles des communautés autochtones et aux activités des utilisateurs autochtones du territoire.

Tableau 138-1 (suite) Mesures d'atténuation proposées par les Premières Nations

THÈME	MESURE D'ATTÉNUATION OU SUGGESTION PROPOSÉE PAR LES PARTIES PRENANTES	CONSIDÉRÉ (C), PARTIELLEMENT CONSIDÉRÉ (PC), NON CONSIDÉRÉ (NC), NON RÉPONDU (NR)
Conflits de travail	<ul style="list-style-type: none"> Un représentant devrait être désigné pour faire la médiation entre la communauté et la mine. La construction d'un <i>sabtuau</i> (grande tente de rassemblement) au campement de travailleurs pourrait être une excellente initiative. Un village culturel devrait être créé au campement de travailleurs. 	<p>C : mise en œuvre des mesures d'atténuation suivantes (tableau 7-5 de l'ÉIE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ELR 05 : Mettre en place des mécanismes d'intégration des travailleurs, particulièrement pour les membres des communautés autochtones (séances d'information, intervenant dédié aux ressources humaines, programme d'aide aux employés, etc.). UTT 01 : Sensibiliser les travailleurs aux pratiques traditionnelles des communautés autochtones et aux activités des utilisateurs autochtones du territoire. VIE 01 : Établir un dialogue constant avec la population par le biais d'un service interne de relations communautaires et d'un programme de communication.
Harcèlement sexuel	<ul style="list-style-type: none"> Galaxy doit organiser un atelier sur le harcèlement sexuel à l'intention des travailleurs autochtones et non autochtones. Un processus de griefs devrait être mis en place afin de s'assurer que les femmes victimes de harcèlement sexuel sont soutenues. Un agent de liaison ou un médiateur devrait entrer en contact avec les victimes après un certain temps pour faire un suivi. Cette personne devrait être une femme, pour faciliter la confiance. 	<p>C : mise en œuvre des mesures d'atténuation suivantes (tableau 7-5 de l'ÉIE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ELR 05 : Mettre en place des mécanismes d'intégration des travailleurs, particulièrement pour les membres des communautés autochtones (séances d'information, intervenant dédié aux ressources humaines, programme d'aide aux employés, etc.). UTT 01 : Sensibiliser les travailleurs aux pratiques traditionnelles des communautés autochtones et aux activités des utilisateurs autochtones du territoire. VIE 01 : Établir un dialogue constant avec la population par le biais d'un service interne de relations communautaires et d'un programme de communication.
Amélioration des connaissances minières	<ul style="list-style-type: none"> Un ingénieur chimique ou une personne connaissant bien le fonctionnement d'une mine de lithium pourraient être invités par Galaxy dans la communauté pour parler de ce type d'exploitation minière et répondre aux questions. Un cours sur l'exploitation minière est aussi demandé afin de comprendre chaque étape du processus et de pouvoir identifier les impacts. 	<p>C : Un cours d'introduction sur l'exploitation minière et le lithium a été offert dans la communauté d'Eastmain le 11, 12 et 13 juillet 2018. Il est prévu que d'autres séances d'information sur le développement du projet soient présentées.</p>
Affaires / partenariats (partenariat avec la communauté d'Eastmain pour le développement de la mine)	<ul style="list-style-type: none"> Une relation ou un partenariat mutuel devrait être établi entre Galaxy, le conseil de la Première Nation d'Eastmain et la WEDC. 	<p>C : Galaxy désire créer un lien de partenaire avec la communauté et travaille en ce sens. La mesure suivante est présentée au tableau 7-5 de l'ÉIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ELR 04 : Élaborer un protocole d'entente et de partenariat pour la participation des autochtones au projet.
Commerce équitable pour enrichir la communauté tout en respectant ses valeurs	<ul style="list-style-type: none"> Un commerce équitable doit être établi avec un modèle d'affaires qui contribuera à enrichir la communauté tout en respectant sa culture et ses valeurs. 	<p>PC : Ce volet sera élaboré suite à l'obtention des permis. Les mesures suivantes sont tout de même prévues au tableau 7-5 de l'ÉIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ELR 01 : Établir une politique d'achat qui prioriserait les entreprises locales et régionales dans les appels d'offres, lorsque la compétence et le prix sont compétitifs. ELR 07 : Procéder à une mise à jour régulière des prévisions quant à la durée de l'exploitation et annoncer à l'avance la fermeture de la mine.
Phénomène de l'emballage/effondrement (<i>boom and bust</i>) et ses effets.	<ul style="list-style-type: none"> Diversifier les activités et les services économiques pour faire face à l'effet de l'emballage/effondrement qui résultera de ce projet minier. 	<p>C : Galaxy travaille de concert avec la communauté pour que celle-ci bénéficie de retombées économiquement et socialement positives. Le développement du projet se fera en fonction de la réalité de l'industrie minière, c'est-à-dire que le développement est pensé en considérant la durée de vie de la mine. La préparation à la fermeture se fait tout au long du développement.</p> <p>Les mesures suivantes sont également prévues (tableau 7-5 de l'ÉIE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ELR 01 : Établir une politique d'achat qui prioriserait les entreprises locales et régionales dans les appels d'offres, lorsque la compétence et le prix sont compétitifs. ELR 02 : Offrir des programmes de formation pour combler les postes de la mine. ELR 03 : Prioriser l'embauche des travailleurs locaux. ELR 06 : Établir un plan de communication pour annoncer aux acteurs locaux les postes à combler à la mine. ELR 07 : Procéder à une mise à jour régulière des prévisions quant à la durée de l'exploitation et annoncer à l'avance la fermeture de la mine. ELR 08 : Mettre en place un programme d'aide aux employés pour leur offrir du soutien durant la transition vers la fermeture (ex. : comité d'aide au reclassement de la main-d'œuvre).
Activités traditionnelles des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> Galaxy devrait accorder des congés aux travailleurs cris au printemps pour la chasse à l'oie et à l'automne pour la chasse à l'orignal. 	<p>C : mise en œuvre de la mesure suivante (tableau 7-5 de l'ÉIE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> VIE 05 : Établir, avec les représentants de la communauté cri, un calendrier annuel des principales activités traditionnelles et fixer les plages horaires d'arrêts de production en fonction de leur participation à ces activités.
Utilisation du territoire par les non-autochtones	<ul style="list-style-type: none"> La compagnie minière doit envisager de mettre en place une zone spéciale de chasse et de pêche, comme cela a été fait avec la zone spéciale Weh Sees Indohoun lors des projets d'Hydro-Québec. Galaxy devrait mettre en place une patrouille de sécurité pour interdire aux travailleurs non autochtones de chasser et de pêcher ou de voler du matériel sur le territoire d'Eastmain. 	<p>C : mise en œuvre de la mesure suivante (tableau 7-5 de l'ÉIE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> UTT 04 : Interdire la chasse et la pêche récréative aux travailleurs du site minier.

Tableau 138-1 (suite) Mesures d'atténuation proposées par les Premières Nations

THÈME	MESURE D'ATTÉNUATION OU SUGGESTION PROPOSÉE PAR LES PARTIES PRENANTES	CONSIDÉRÉ (C), PARTIELLEMENT CONSIDÉRÉ (PC), NON CONSIDÉRÉ (NC), NON RÉPONDU (NR)
Circulation, transport et routes	<ul style="list-style-type: none"> Des voitures électriques pourraient être utilisées afin de réduire la pollution émise par le transport issu des opérations de la mine. 	<p>C : l'information est présentée dans la section 3.5 de l'ÉIE :</p> <p>Pour les véhicules de halage, de transport routier et les équipements lourds (excavatrices, pelles, etc.), l'offre internationale en moteur électrique a été étudiée dans une optique de réduction des émissions de GES. Il s'est avéré que les modèles requis pour les activités du projet minier, comme définies actuellement, n'étaient pas disponibles au Canada.</p> <p>La flotte mobile de véhicules légers sera de type électrique.</p>
Impact de l'augmentation de la circulation sur la route de la Baie-James sur les conditions routières	<ul style="list-style-type: none"> Avertissement sur la radio locale pour annoncer la circulation d'équipement lourd ou de gros camions. 	<p>C : mise en œuvre de la mesure suivante (tableau 7-5 de l'ÉIE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> CIR 01 : Établir un plan de gestion de la circulation, incluant l'ajout de la signalisation.
Investissement dans l'entretien de la route de la Baie-James	<ul style="list-style-type: none"> Une réfection de la chaussée de la route devrait être planifiée une fois la mine terminée. 	<p>NC : Galaxy ne paiera pas directement pour l'entretien de la route. Elle paiera des taxes aux autorités gouvernementales.</p>
Transport de produits chimiques	<ul style="list-style-type: none"> Surveillance du transport des produits chimiques. 	<p>C : Il y aura peu de produits dangereux sur le site. Le ravitaillement en diesel sera le principal produit à circuler sur la route. Le transport du diesel sera surveillé et fait conformément à la réglementation applicable.</p>
Ouverture de l'aéroport d'Opinaca	<ul style="list-style-type: none"> Dans l'éventualité de la réouverture de l'aéroport d'Opinaca, la route pour s'y rendre doit être asphaltée pour minimiser la poussière et des panneaux de signalisation doivent être placés le long du chemin pour limiter la vitesse. La route menant à l'aéroport d'Opinaca près d'un camp sur le terrain de trappage VC35 devrait être fermée pour ne pas déranger les utilisateurs du territoire. Les travailleurs devraient faire un détour pour contourner le camp. 	<p>NC : Il a été décidé d'utiliser l'aéroport d'Eastmain pour le moment.</p>
Économie – bénéfiques pour la communauté	<ul style="list-style-type: none"> Galaxy devrait contribuer à la communauté en offrant des commandites ou des bourses d'études. La compagnie minière pourrait également soutenir des entreprises cibles, comme une entreprise de panneaux solaires de Waskaganish, Creenewable Energy, en utilisant et en faisant la publicité de leurs produits. 	<p>PC : La répartition des bénéfiques sera l'objet d'une rubrique dans l'entente avec la communauté d'Eastmain (Entente sur les répercussions et les bénéfiques).</p>
Politiques de Galaxy quant à l'alcool et aux drogues sur le site de la mine et au campement de travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> Galaxy doit élaborer une politique à propos de la consommation d'alcool sur son site minier et au campement de travailleurs. Une éducation par rapport aux problèmes d'alcool est nécessaire dans les communautés, notamment pour les jeunes afin d'assurer leur succès professionnel. Exiger un test de dépistage de la part des personnes qui travaillent sur la mine, en particulier pour ceux qui travaillent avec la machinerie ou pour les conducteurs de camions. Tous les travailleurs devraient être vérifiés au début de leur quart de travail 	<p>PC : mise en œuvre des mesures d'atténuation suivantes (tableau 7-5) :</p> <ul style="list-style-type: none"> VIE 02 : Établir et mettre en œuvre un code d'éthique pour les travailleurs. VIE 03 : Interdire la consommation d'alcool au campement des travailleurs sur le site.
Pression sur les services de santé de la communauté	<ul style="list-style-type: none"> Galaxy doit avoir une pharmacie, du personnel infirmier, un médecin et des services de transport d'urgence sur place. Galaxy devrait investir dans les services de santé de la communauté et dans le logement pour le personnel supplémentaire. 	<p>C : Aucune pression sur les services de santé d'Eastmain n'est anticipée.</p> <p>Galaxy opérera de manière autonome sur son site. Une infirmière sera présente en continu et une ambulance sera disponible.</p>
Gestion des revenus	<ul style="list-style-type: none"> Des cours sur les finances personnelles devraient être offerts. 	<p>C : Galaxy est ouverte à l'idée d'offrir un support sur la gestion financière pour ses travailleurs.</p>
Avantages pour les travailleurs cris	<ul style="list-style-type: none"> Les travailleurs cris devraient avoir des avantages tels que des assurances, une allocation familiale, etc. Ils ne devraient pas payer d'impôts sur leur salaire. La société minière pourrait établir de bons horaires de travail tels que 14 jours de travail/14 jours de repos ou 14 jours de travail/10 jours de repos. 	<p>PC :</p> <p>L'horaire de travail des travailleurs cris de même que leurs avantages seront discutés lors de la négociation de l'entente sur les répercussions et les bénéfiques avec la communauté d'Eastmain.</p>
Impact de l'absence des travailleurs sur leurs familles	<ul style="list-style-type: none"> Un horaire de 7 jours de travail et de 7 jours à la maison pourrait être adéquat pour les femmes avec de jeunes enfants. Un horaire de 14 jours de travail et 14 jours à la maison pourrait être avantageux pour les femmes avec des enfants plus âgés, mais elles auront besoin de beaucoup de soutien de la part de la famille. Galaxy devrait mettre en place une prestation pour les travailleurs autochtones avec des enfants à leur charge. La compagnie minière pourrait envisager de contribuer à certains programmes scolaires en raison de l'impact que son projet aura sur les enfants. 	<p>PC :</p> <p>L'horaire de travail des travailleurs cris de même que leurs avantages seront discutés lors de la négociation de l'entente sur les répercussions et les bénéfiques avec la communauté d'Eastmain</p>
Surveillance et suivi environnemental	<ul style="list-style-type: none"> Une étude doit être effectuée avant de commencer les activités de dynamitage pour établir un état de référence permettant un suivi adéquat des possibles impacts sur l'environnement. 	<p>C : l'état de référence a été réalisé dans le cadre de l'ÉIE (chapitre 6 de l'ÉIE). Un programme préliminaire de surveillance et de suivi environnemental a aussi été élaboré dans l'ÉIE. Il sera bonifié suite à l'octroi des autorisations environnementales.</p>

